

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° “1202 autorisant la constitution d’un Club des jeunesses Somalis et Dankalis en Côte française des Somalis

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 octobre 1946

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro
31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par Vu les articles 291 et suivants du Code pénal, ensemble la loi du 10 avril 1954 sur les associations 6et réunions et les textes qui l'ont modifiée

Sur la demande des chefs et notables somalis, issa et dankali et vu le projet de statut établi par eux et approuvé par le Gouverneur par lettre n° 1813/AP. en date du 5 octobre 146.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est. autorisée à la Côte française des Somalis la constitution d'un « Club des jeunesses somalie et dankalie ». Art. 2, — L'autorisation peut être recice en Cas de dérogation AUx dispositions révclementaires ou statutaires. Art, 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

pour le gouverneur en tourneel'administrateur des colonies charge de l'expedition des affaires courant et urgentschamboredon